



Cotonou, le 13 JAN 2022

Le Secrétaire Général Adjoint

N° 0140 /MAEC/SG/SGA/DE/DAE/SBAU

A

Monsieur le Directeur du Cabinet
du Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

**URGENCE SIGNALEE
REMISE IMMEDIATE**

Cotonou

Objet : Recherche d'experts universitaires pour la Côte d'Ivoire.

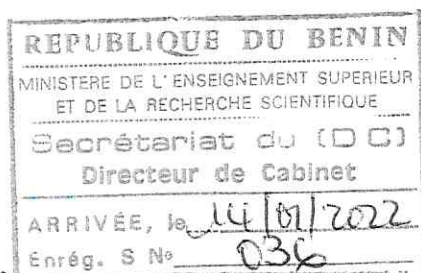
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Professeur Robert Laurini, Président de l'Organisation non gouvernementale "Universitaires Sans Frontières - Academics Without Borders (USF-AWB)" lance, pour le compte d'un Cabinet d'étude en éducation dénommé "Groupe Cayambe", un avis de recherche d'experts universitaires pour la Côte d'Ivoire, dans les domaines ci-après :

- formations de type technicien supérieur ;
- financement de l'enseignement supérieur ;
- formation-emploi ;
- mise en place d'initiatives et d'observatoires de l'employabilité.

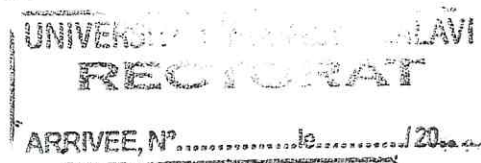
L'information étant tardivement parvenue au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, les candidatures (Curriculum Vitae) des personnes intéressées devront être envoyées sans délais, aux adresses électroniques suivantes : min.hong-stephan@groupecayambe.com et Robert.Laurini@usf-awb.org.

En vous faisant parvenir ci-joint, la documentation relative audit avis, je vous saurais gré des dispositions que vous ferez prendre par vos services compétents, aux fins qu'il convient.

P.J. : 01



Bguf
Bérénice GNANSOUNOU BANKOLE
Ambassadeur



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Côte d'Ivoire a connu des crises sociales, économiques et académiques successives depuis plus de deux (02) décennies. Cette situation a considérablement affaibli le système de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ESRS), entraînant une insuffisance de moyens logistiques et humains par rapport à la très forte demande sociale, avec pour corollaire, la baisse de la qualité de la formation, la non-pertinence du système de l'enseignement supérieur en général et l'inadéquation entre la production du système d'enseignement supérieur et les besoins de l'économie.

Pour corriger ces défaillances et relever les défis d'une éducation et d'une formation de qualité pour la jeunesse ivoirienne, le Gouvernement a entrepris depuis 2012, des actions au profit de l'ESRS, en vue de permettre à l'enseignement supérieur de jouer pleinement son rôle de piliers essentiels du développement et de l'émergence de la Côte d'Ivoire.

Pour accompagner et amplifier ces réformes, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a sollicité et obtenu un crédit de **88 millions d'euros** (57,72 milliards de FCFA) auprès de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) afin de financer le **Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES)**.

Ce projet vise à apporter un soutien au développement de l'enseignement supérieur à travers les objectifs de développement suivant : (i) Améliorer la gestion de l'enseignement supérieur, (ii) Augmenter le nombre d'inscriptions dans les programmes professionnels et, (iii) Améliorer la qualité et la pertinence des programmes diplômants dans les établissements d'enseignement supérieur publics participants.

Dans le cadre de la **composante 2 du projet : Amélioration des programmes professionnalisants de courte durée**, il est prévu une sous-composante relative à la réforme du BTS qui est un cursus de type BAC +2 ans, évoluant parallèlement au cursus universitaire classique. Dans un contexte économique dual marqué par un secteur primaire, traditionnel prépondérant et un secteur moderne restreint, ce cursus professionnel de courte durée est devenu un instrument majeur pour répondre aux besoins des entreprises. Afin de l'améliorer, une première réforme réalisée en mai 2009 a conduit à un reprofilage des filières en réduisant le nombre de 53 à 28. Aujourd'hui le nombre de filière est de 30, réparti comme suit à travers trois (03) grandes catégories :

Filières professionnelles de courte durée obtenues après reprofilage (réforme mai 2009)

Le bureau rendra périodiquement compte de l'avancement de ses travaux, étape par étape, à la Direction de l'Enseignement Supérieur (DESUP).

A la fin des travaux, des ateliers de validation devront être organisés avec l'ensemble des parties prenantes. La validation finale de cette étude sera faite par le Ministère de l'Enseignement Supérieur à travers la Direction de l'Enseignement Supérieur (DESUP).

5. QUALIFICATION DU CONSULTANT FIRME

Le consultant firme doit avoir de solides références en matière d'ingénierie de la formation notamment dans la conduite de réforme des programmes professionnalisant de courte durée de types BTS ou équivalent. A cet effet, le consultant firme doit justifier la réalisation d'au moins deux (2) études similaires. Une expérience de travail dans les pays en développement notamment en Afrique subsaharienne sera un atout.

6. DUREE DE LA MISSION

La réalisation de l'étude est prévue sur une durée de cinq (5) mois.